



Communauté de Communes du Cézallier

www.cezallier.org

Mairie, 15 160 ALLANCHE, Tél.: 04.71.20.49.26

.....Fax. : 04.71.20.94.54

Mairie, 15 190 CONDAT, Tél./Fax : 04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010

MARCENAT - 10 H 00

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A la demande de 17 des 18 communes de la Communauté de Communes, nous avons lancé une consultation auprès d'organismes privés pour mettre en place un SPANC.

Ont été consultés :

- . Serge DELCHER à Riom es Montagnes
- . IDDRE à Saignes
- . VEOLIA à Bort qui intervient sur Pays de Gentiane
- . SUD INFRA à Espalion qui intervient sur Pays de Massiac

La proposition économiquement la plus intéressante est celle de VEOLIA.

Monsieur Philippe ROQUES et Monsieur Sébastien DURAND présentent en détail leur proposition. Un power-point est remis à chacun des conseillers présents.

Parallèlement à cette démarche engagée le 7 octobre, le SIGAL (Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'ALagnon et de ses affluents) basé à Massiac et dont la Communauté de Communes est adhérente, s'est manifesté sur le sujet.

Une réunion avec les Communautés de Communes de Massiac, Murat, Ardes, et Saint Flour a fait émerger un projet de création de SPANC à l'échelle du SIGAL. Ce service à la carte pour les collectivités qui souhaiteraient en bénéficier serait exploité en régie.

Guillaume PONSONNAILLE, responsable du SIGAL présente une simulation de fonctionnement (voir document joint).

Le coût du service est voisin du coût résultant de l'offre de VEOLIA.

Les communes sont actuellement compétentes pour le SPANC. Le transfert à la Communauté de Communes présenterait l'avantage de proposer un service homogène sur la totalité du territoire. Une économie d'échelle serait réalisée sur certains postes (budget annexe, logiciel...). Le coût à l'utilisateur serait également le même quelle que soit leur commune de rattachement.

Le conseil communautaire décide donc de modifier les statuts de la Communauté de Communes en y rajoutant la compétence SPANC.

Lorsque la compétence sera acquise, la Communauté de Communes devra effectuer un choix pour l'exploitation du service parmi les différentes possibilités (régie, marché avec un organisme privé, DSP).

Un rapide sondage auprès des membres présents indique que le conseil serait favorable à une exploitation en régie à l'échelle du SIGAL.

DECISION MODIFICATIVE

Section de fonctionnement	dépenses	c/66112	-1423
		c/023	+1423
Section d'investissement	dépenses	c/021	+1423
	recettes	c/16884	+1423

TRAIN TOURISTIQUE

Le Syndicat Mixte pour l'exploitation touristique du tronçon de voie ferrée de Lugarde à Riom es Montagnes a lancé la consultation pour la Délégation de Service Public. L'avis dans la presse a paru le 14 décembre.

Le calendrier prévoit une échéance de la procédure le 18 mai 2011 et une ouverture au public le 1er juin 2011.

Assistaient à la réunion : MM. VERDIER (Landeyrat), MERLE et TAVERNIER (Marcenat), MAGE, (Condat), BONHOMME (Montboudif), PALLUT Maurice (Chanterelle), TOURVIEILLE (Sainte Anastasie), FROSIO (Saint Saturnin), MARTIN (Saint Bonnet de Condat), LESCURE (Pradiers) , RONGIER (Joursac), CROUZY (Lugarde), CHABRIER (Ségur), BAGILET (Vernols) et Mme ROMAIN (Vèze).

Etaient excusés :MM. LEOTY (Allanche), FOURNAL et DUMAS (Allanche),WALCHLI et PALLUT Christophe, TRONCHE (Peyrusse), RAYNAUD (Charmensac) et MAGE (Montgreleix).